

À la séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de Ville le 7 février 2011 à 20:00, étaient présents le Maire Brent Orr, et les Conseillers Steve Forbes, Keith Smith, Colette O'Malley, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour.

(11-02-10) Il est proposé par le Conseiller Forbes que le procès verbal du 3 janvier soit adopté comme présenté. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(11-02-11) Il est proposé par le Conseiller Forbes d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

La séance est ouverte aux visiteurs présents.

Diane Wilson s'est interrogée sur la position du Conseil concernant la fusion que c'est une question que beaucoup de résidents sont opposés et elle a demandé si une motion a été nécessaire à ce point dans le temps d'enregistrer cette opposition. Elle a aussi questionné qu'elles sont les municipalités que Bristol pourrait se fusionner s'il y a des procédures en marche. Elle a demandé aussi s'il y avait possibilité de perdre la subvention de la Réforme de Ryan si nous nous fusionnons avec la municipalité de Shawville puisqu'ils ne sont pas éligibles à cette subvention. Elle s'est interrogée aussi si cette question pourrait être discutée à la séance des maires. De plus, elle a remercié le Conseil de Bristol pour le nouvel ordinateur pour la bibliothèque.

John Taylor a commenté que les procès verbaux n'apparaissent pas sur le site web dans un temps raisonnable. Il a demandé s'il y a une procédure en place pour s'assurer que le site web est mis à jour en termes d'information et photos afin de mettre la Municipalité sur le marché et encourager les visiteurs à venir durant les différentes saisons. Il a suggéré qu'une révision semi annuelle pour tenir le site web à jour. Il a demandé concernant le nouveau format de huis clos pour le Comité consultative d'urbanisme.

Connie Renaud donne une mise à jour concernant les sentiers de ski de fond qui sont disponibles à l'utilisation et remercie les efforts de Bill Beveridge pour l'amélioration des sentiers. Elle a aussi invité tout le monde pour l'ouverture officielle du ski Pontiac le 12 février 2011. Elle a aussi mentionné que l'utilisation des sentiers sont gratuits, cependant les dons sont acceptés et seront réinvestis dans l'entretien pour les sentiers.

Le Maire Orr a clarifié une question soulevée lors de la dernière réunion concernant un achat de terres de 201 000\$. Il a été confirmé par notre comptable que cette dépense a été pour l'achat du nouveau camion d'incendie et avait été à tort considéré comme une acquisition de terres dans les documents de travail des états financiers, mais l'état financier officiel, il a été correctement identifiés.

- (11-02-12)** La Conseillère O'Malley donne un avis de motion pour la révision des prix pour les permis de construction et pour le potentiel de réintroduire un permis pour le changement de revêtement de toit et implanter un frais dépôt lors de l'émission de ce type de permis. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (11-02-13)** Il est proposé par le Conseiller Graham d'accepter les modifications proposées par le BCA pour le contrat de location avec l'omission de la ligne disant que le Conseil a le droit de ne pas charger les frais, ce qui contrevient à la résolution # 10-02-24. Les frais de location sont ajustés comme suit: 200.00\$ pour la location qui nécessite l'utilisation de la cuisine et 150.00\$ pour la location sans la cuisine. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (11-02-14)** Il est proposé par le Maire Orr d'envoyer à la vente pour taxes tout arrérages pour 2010 excédant 300.00\$ et la municipalité acceptera les paiements jusqu'au 17 février. Adoptée unanimement.
- (11-02-15)** Sommet des Rail TPR

Il est proposé par le Conseiller Graham que :

CONSIDÉRANT que l'économie et de l'exploitation de la Subdivision de Beachburg, le chemin de fer est essentiel à l'amélioration des conditions économiques par le développement et la croissance de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le développement d'un réseau ferroviaire est fiable pour la transportation et est important pour la création d'emplois et à encourager les entreprises à se développer et exporter leurs activités dans notre municipalité.

CONSIDÉRANT que le développement d'un service ferroviaire voyageurs fiable encourage davantage les familles et les individus à s'installer dans la régions et donc de stimuler davantage l'activité économique dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le développement d'un service de transport fiable et ferroviaire de passagers réduira la circulation sur les routes et contribuer ainsi à préserver les conditions de l'infrastructure routière dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces effets positifs procurera des avantages à nos collectivités et les résidents dans son ensemble, et que tous les revenus de surplus provenant de l'exploitation des services ferroviaires de Transport Pontiac-Renfrew seront utilisés par les corporations à buts non lucratif pour le bénéfice des communautés et des résidents;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Bristol s'engage à recevoir le don du CN des actifs ferroviaires et les droits de passage des voies situées dans les limites territoriales de la Municipalité de Bristol;

ET QUE la Municipalité de Bristol s'engage à délivrer une taxe reçue pour le coût de remplacement des actifs ferroviaires et des droits de passage situé sur le territoire, sur une base du rapport d'évaluation du Groupe ALTUS, examiné par KPMG, et avec l'approbation d'une décision préalable de l'Agence Canadienne du Revenu;

ET QUE la Municipalité de Bristol s'engage à transférer les actifs ferroviaires et les droit de passages immédiatement à Transport Pontiac-Renfrew dans le but de l'utilisation de ces actifs et l'exploitation des services de transportation et de passagers dans un but non lucratif pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté et poursuivre des objectifs énumérés ci-dessus;

Condition que le transfert des actifs ferroviaires et les droits de passage de l'organisme Transport Pontiac-Renfrew soient appuyés par un avis juridique pour être compatibles avec les lois provinciales et municipales;

EN OUTRE ENTENDU que l'accord résultant de l'effet du don, l'émission de reçu d'impôt et le transfert des actifs ferroviaires et les droits de passage prévoit que transport Pontiac-Renfrew relève la Municipalité de Bristol de toute responsabilité que ce soit; ainsi que d'indemniser et enregistrer inoffensivement toute responsabilité concernant le fonctionnement de la transportation et des services ferroviaires des voyageurs;

Et enfin que l'avocat agissant au nom de la municipalité de Bristol participera à la préparation et effectuer l'examen des documents et des accords du don, l'émission du reçu d'impôt et le transfert des actifs ferroviaires et les droits de passage de manière précisée dans la présente résolution. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

- (11-02-16)** Il est proposé par le Conseiller Drummond de contribuer notre portion de rémunération pour le temps de Lee Laframboise pour assister aux séances concernant le plan de couverture de sécurité en incendie représentant les municipalités de Bristol, Clarendon, Portage-du-Fort et Shawville. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (11-02-17)** Il est proposé par le Conseiller Forbes d'accepter l'estimation de Murdock Glass pour un montant de 1435.45\$, taxes incluses, pour la réparation des fenêtres du Jack Graham Bristol Community Centre. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (11-02-18)** Il est proposé par le Conseiller Forbes d'avoir le lot qui porte bien la partie du lot 10-166, rang 1 évalué, en raison d'un intérêt d'un contribuable pour acheter cette propriété. Lors de la recherche, il n'y a pas un titre incontestable sur cette propriété. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (11-02-19)** Il est proposé par le Conseiller Forbes d'avoir la propriété à 3 Terry Fox évaluée afin de déterminer si nous acceptons le don fait par le propriétaire. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice Générale de la Municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

Christina Peck, Directrice Générale

- (11-02-20)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley que les factures totalisant 157 302.31\$ soient payées pour le mois de janvier. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (11-02-21)** Il est proposé par le Conseiller Drummond d'accepter l'état financier pour le mois de janvier. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (11-02-22)** Il est proposé par le Conseiller Smith d'accepter l'estimation de Pontiac Printshop pour un montant de 220.65\$, plus taxes, pour les autocollants d'identification pour le Site de Transfert de Bristol. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (11-02-23)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'envoyer une copie de factures de taxes aux contribuables dont leur facture de taxe est envoyée à une institution financière. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (11-02-24)** Il est proposé par le Conseiller Graham d'aller à huis clos. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (11-02-25)** Il est proposé par le Conseiller Graham de sortir du huis clos. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (11-02-26)** Il est proposé par le Conseiller Graham d'afficher un avis de respect. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (11-02-27)** Il est proposé par le Conseiller Drummond de lever la séance. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Maire Brent Orr

Directrice Générale Christina Peck